



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2018
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Quatorzième session

6-10 mai 2019

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire et annotations

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
 - a) Débat technique et échange de données d'expérience sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2019-2020, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts ;
 - b) Annonces de contributions nationales volontaires ;
 - c) Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts.
4. Suivi, évaluation et rapports :
 - a) Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires ;
 - b) Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts.
5. Moyens de mise en œuvre : progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles.
6. Renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et recherche d'une meilleure définition commune, à l'échelle internationale, de la notion de gestion forestière durable.



7. Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts :
 - a) Activités menées dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts à l'appui du plan stratégique et du programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020 ;
 - b) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
 - c) Convention sur la diversité biologique : Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ;
 - d) Partenaires régionaux et sous-régionaux ;
 - e) Grands groupes et autres parties prenantes ;
 - f) Activités de communication et de sensibilisation ;
 - g) Participation intersectorielle ;
 - h) Informations sur les activités intersessions.
8. Nouveaux problèmes et enjeux.
9. Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts.
10. Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum.
11. Date et lieu de la quinzième session du Forum.
12. Ordre du jour provisoire de la quinzième session du Forum.
13. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa quatorzième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, le Forum des Nations Unies sur les forêts élit parmi les représentants de ses membres un président et d'autres membres du Bureau selon que de besoin (voir [E/5975/Rev.1](#)). Conformément à la résolution [2000/35](#) du Conseil portant création du Forum, le Bureau du Forum est composé d'un président et de quatre vice-présidents, dont l'un servira aussi de rapporteur, élus selon le principe de la répartition géographique équitable.

À la première séance de sa quatorzième session, le 11 mai 2018, le Forum a élu Boris Greguška (Slovaquie) à la Présidence et Javad Momeni (République islamique d'Iran) à la Vice-Présidence du Forum à sa quatorzième session. Le Forum doit en principe élire, à la deuxième séance de la quatorzième session, un Vice-président proposé par chacun des groupes suivants : le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Afrique.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, le Forum arrête l'ordre

du jour et l'organisation des travaux de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations ([E/CN.18/2019/1](#))

3. Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

a) Débat technique et échange de données d'expérience sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2019-2020, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts

Conformément au programme de travail quadriennal du Forum, l'accent sera mis, à la quatorzième session, sur les discussions techniques et les échanges de données d'expérience sur les domaines thématiques et opérationnels prioritaires, les actions prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2019-2020. Aux discussions et échanges participeront les États Membres, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales et sous-régionales, les grands groupes et autres parties prenantes et l'interface entre la science et la politique. Il sera tenu compte du thème et du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pour la période 2018-2019 et du thème de la Journée internationale des forêts en 2019 (Les forêts et l'éducation). Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum contribuera au suivi, à l'examen et à la mise en œuvre des objectifs et cibles de développement durable examinés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2019. Les nouveaux problèmes et enjeux d'importance mondiale liés aux forêts et à la gestion forestière durable, ou ayant des incidences sur celles-ci, seront également abordés dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. En application de la résolution adoptée par le Forum à sa treizième session, un bref rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation relative au plan stratégique figure dans la Note du Secrétariat au titre de ce point de l'ordre du jour.

b) Annonces de contributions nationales volontaires

Conformément au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (voir résolution [71/285](#) de l'Assemblée générale), les États Membres pourront déterminer, à titre volontaire, les contributions qu'ils ont l'intention d'apporter en vue d'atteindre les objectifs et les cibles fixés pour les forêts à l'échelon mondial, compte tenu de leur situation nationale, de leurs politiques, de leurs priorités, de leurs capacités, de leur niveau de développement et de l'état de leurs forêts. Dans la résolution adoptée à sa treizième session, le Forum a encouragé les États Membres à annoncer leur contribution nationale volontaire pendant la quatorzième session du Forum s'ils le souhaitent et à les communiquer à l'avance au secrétariat. Les États Membres qui le souhaitent pourront annoncer leur contribution nationale volontaire pendant la quatorzième session du Forum au titre de ce point de l'ordre du jour. Les contributions nationales volontaires qui ont été communiquées au Secrétariat depuis la treizième session du Forum figurent dans une note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ([E/CN.18/2019/2](#)).

c) Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs et des cibles mondiaux relatifs aux forêts

Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) sert de cadre de référence pour les travaux menés par les organismes des Nations Unies dans le domaine des forêts, le but étant de renforcer la cohérence entre les organismes des Nations Unies et leurs partenaires et d'améliorer la collaboration et les synergies entre eux, afin qu'ils aient une conception communes en la matière et concourent à une mission commune, ainsi que de cadre pour orienter et structurer les travaux du mécanisme international sur les forêts et de ses composantes. Comme énoncé dans le plan stratégique, les organes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui traitent des questions ayant trait aux forêts dans le cadre de leur mandat ont été invités à utiliser le plan stratégique comme cadre de référence de manière à créer des synergies entre les objectifs et cibles mondiaux du plan stratégique dans le domaine des forêts et leurs propres politiques et programmes, notamment leurs contributions à la réalisation des objectifs de développement durable. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires pourraient, au titre de ce point de l'ordre du jour, informer le Forum des activités qu'ils ont prévu de mener en vue de contribuer à la réalisation desdits objectifs et cibles. Le rapport d'activité établi par le Partenariat de collaboration sur les forêts concernant son plan de travail pour la mise en œuvre du plan stratégique figure dans la Note du Secrétariat au titre de ce point de l'ordre du jour.

Documentation

Note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ([E/CN.18/2019/2](#))

4. Suivi, évaluation et rapports

a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique, notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires

Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) prévoit que les États membres peuvent, s'ils le souhaitent, communiquer l'état d'avancement de l'exécution de leurs contributions nationales volontaires au forum, à intervalles réguliers définis par ce dernier. Le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa treizième session a adopté sur le principe que des rapports nationaux volontaires concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique lui soient présentés et a invité les États Membres à soumettre leurs rapports à son secrétariat avant la mi-novembre 2019, pour examen à la quinzième session du Forum, en 2020. Un rapport d'étape sur les activités menées par le Secrétariat depuis la treizième session du Forum pour aider les États Membres à établir leurs rapports est inclus dans la note établie par le Secrétariat au titre de ce point de l'ordre du jour.

b) Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts

Dans la résolution adoptée à sa treizième session, le Forum s'est félicité que le Partenariat de collaboration sur les forêts ait progressé dans l'élaboration d'un ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, aligné sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts, et a affirmé que cet ensemble d'indicateurs permettrait d'évaluer le chemin parcouru vers l'accomplissement des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts. Il a également encouragé les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres organes compétents à appliquer les indicateurs de l'ensemble commun qui sont déjà

en usage et demandé au Partenariat de poursuivre l'élaboration des autres indicateurs et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard à sa quatorzième session.

Documentation

Note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation des progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et l'instrument des Nations Unies sur les forêts et l'établissement de rapports à ce sujet ([E/CN.18/2019/3](#))

5. Moyens de mise en œuvre : progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles

Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, créé en application de la résolution [2015/33](#) du Conseil, travaille en étroite coopération avec les États Membres et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts en vue de contribuer à la mise en œuvre de la gestion forestière durable en mobilisant des ressources financières, en stimulant les investissements et en facilitant l'accès à ces ressources. À sa treizième session, le Forum a adopté les directives relatives au fonctionnement du Réseau et a demandé à son secrétariat d'entreprendre la mise en place du centre d'information en ligne du Réseau et de prendre les mesures supplémentaires suivantes en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience dudit Réseau et de renforcer les capacités de financement de la gestion durable des forêts. La note établie par le Secrétariat au titre de ce point contient des informations sur les principaux faits nouveaux intervenus à l'échelle mondiale en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre, un bilan des activités du Réseau depuis la treizième session du Forum et des moyens disponibles pour son fonctionnement, un rapport de situation sur les activités menées par le Secrétariat entre les sessions concernant le centre d'information en ligne du Réseau, ainsi qu'un manuel général et des modules de formation élaborés pour aider les pays à concevoir des stratégies de financement des forêts. La note du Secrétariat contient également les dernières nouvelles relatives à la création, à Pékin, d'un bureau du secrétariat du Forum, dédié au Réseau.

Documentation

Note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable ([E/CN.18/2019/4](#))

6. Renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et recherche d'une meilleure définition commune, à l'échelle internationale, de la notion de gestion forestière durable

Dans sa résolution [2015/33](#), le Conseil économique et Social a décidé de renforcer le fonctionnement du Forum en lui demandant, entre autres, de déterminer les avancées enregistrées dans le renforcement de la cohérence des politiques, du dialogue et de la coopération sur les forêts, la promotion de synergies dans le cadre de processus mondiaux liés aux forêts et l'amélioration de la définition commune à l'échelle internationale de la notion de gestion forestière durable telle qu'elle est énoncée dans l'instrument des Nations Unies sur les forêts. Conformément à son programme de travail quadriennal (2017-2020), le Forum examinera ce point à sa quatorzième session. La note établie par le Secrétariat au titre de ce point de l'ordre du jour contient des informations de fond utiles aux débats du Forum sur ce point.

Documentation

Note du Secrétariat sur le renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et l'amélioration de la définition commune à l'échelle internationale de la notion de gestion forestière durable (E/CN.18/2019/5)

7. Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts

a) Activités menées dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts à l'appui du plan stratégique et du programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020

La note établie par le Secrétariat au titre de ce point de l'ordre du jour contient des informations sur les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres, notamment les activités menées à l'appui du Forum depuis sa treizième session. Le rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts sera présenté au titre du point 3 c) de l'ordre du jour.

b) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : mise en œuvre de l'Accord de Paris

La note établie par le Secrétariat au titre de ce point contient des informations sur les progrès réalisés dans l'application de l'Accord de Paris, les liens qui existent entre les forêts et les changements climatiques, et le renforcement de la cohérence et de la synergie entre l'Accord de Paris et le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017–2030), ainsi que sur les moyens de promouvoir la collaboration entre le Forum et le secrétariat de la Convention, entre leurs secrétariats respectifs notamment.

c) Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique établis dans le prolongement de la Convention sur la diversité biologique

La note établie par le Secrétariat au titre de ce point contient des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, les liens qui existent entre les forêts et la préservation de la biodiversité, et le renforcement de la cohérence et de la synergie entre la Convention sur la diversité biologique et le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), ainsi que sur les moyens de promouvoir la collaboration entre le Forum et le secrétariat de la Convention, entre leurs secrétariats respectifs notamment.

d) Partenaires régionaux et sous-régionaux

La note établie par le Secrétariat au titre de ce point de l'ordre du jour contient des informations sur les activités menées par les partenaires régionaux et sous-régionaux depuis la treizième session du Forum en vue d'appuyer la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et du programme de travail quadriennal.

e) Grands groupes et autres parties prenantes

Dans la résolution adoptée à sa treizième session, le Forum a accueilli avec satisfaction le programme de travail commun élaboré par les grands groupes en vue d'accélérer la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et le programme de travail complémentaire élaboré par le grand groupe des enfants et des jeunes. Il a invité les grands groupes à l'informer, à sa quatorzième session, des progrès accomplis dans l'exécution de leurs programmes de travail respectifs. Le Forum a

également invité les grands groupes partenaires à lancer des initiatives afin d'accélérer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable qui seront examinés en 2019, et de l'informer des progrès accomplis à cet égard à sa quatorzième session. La note établie par le Secrétariat au titre de ce point de l'ordre du jour contient des informations sur ces questions, qui seront examinées par le Forum à sa quatorzième session.

f) Activités de communication et de sensibilisation

À sa treizième session, le Forum a adopté la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et demandé à son secrétariat de lui faire rapport, à sa quatorzième session et à ses sessions ultérieures, sur l'exécution de la stratégie et de produire une publication qui fasse le point sur les objectifs et cibles forestiers mondiaux, destinée aux activités de sensibilisation. Un bref rapport d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation figure dans la note établie par le Secrétariat au titre du point 3 a) de l'ordre du jour. Les activités liées à la Journée internationale des forêts et autres activités de communication mises en œuvre depuis la treizième session du Forum sont détaillées dans une note du Secrétariat sur le présent point de l'ordre du jour.

g) Participation intersectorielle

Le renforcement de la participation intersectorielle dans la promotion de la gestion durable des forêts et les travaux du Forum sont actuellement examinés en tant que question intersectorielle au titre de divers points de l'ordre du jour de la présente session.

h) Informations sur les activités intersessions.

Diverses activités intersessions ont été menées depuis la treizième session du Forum en ce qui concerne les points 3, 4, 5 et 6, et des informations sur ces activités figurent dans les documents correspondants au titre de chacun de ces points.

Documentation

Note du Secrétariat sur le renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts ([E/CN.18/2019/6](#))

8. Nouveaux problèmes et défis

Conformément au programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2017-2020, le Forum peut décider d'ajouter à l'ordre du jour de ses sessions de nouveaux problèmes et défis d'importance mondiale liés aux forêts et à la gestion forestière durable, ou ayant des conséquences sur celles-ci, qui revêtent un caractère urgent et inattendu et qui ne figurent pas encore à l'ordre du jour de la session correspondante. Pour la session en cours, les débats sur le point 8, « Nouveaux problèmes et enjeux », se tiendront dans le cadre des discussions techniques et de l'échange des données tirées de l'expérience prévus au titre du point 3 a) de l'ordre du jour.

9. Fonds d'affectation pour le Forum des Nations Unies sur les forêts

Conformément au programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2017-2020, le secrétariat du Forum doit faire rapport, à chaque session, sur le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale du Forum.

Documentation

Note du Secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum
([E/CN.18/2019/7](#))

10. Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum

Un rapport oral sera fait sur les derniers développements concernant ce point de l'ordre du jour lors de la quatorzième session du Forum.

11. Date et lieu de la quinzième session du Forum

Le Forum recommandera au Conseil économique et social les dates et le lieu de la quinzième session.

12. Ordre du jour provisoire de la quinzième session du Forum

Le Forum recommandera au Conseil économique et social d'adopter l'ordre du jour provisoire de la quinzième session.

13. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa quatorzième session

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum présentera au Conseil un rapport sur les travaux de sa session.
